

CHRONIQUE DU MOIS DE DECEMBRE 1954

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, la campagne d'achat de céréales touche à sa fin. Les apports effectués du 20 novembre au 20 décembre 1954 se sont limités aux quantités suivantes :

Blés durs :	19.693 quintaux
Blés tendre :	899 quintaux
Orges :	1.826 quintaux

La campagne de distribution de semences à titre de prêts, qui a été générale et extrêmement active cette année, est, elle aussi, pratiquement terminée, toutes les régions susceptibles d'être emblavées à la suite des pluies ayant reçu leurs contingents. A la date du 20 décembre, et bien que la comptabilisation n'en soit pas achevée, les quantités distribuées par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance s'élèvent à près de 210.000 quintaux.

On notera que toutes les semences ainsi réparties avaient bénéficié au préalable de traitements destinés à en améliorer la qualité par la destruction des parasites : traitement aux produits anticarie pour les blés durs et tendres distribués dans le Nord et le Centre du territoire ; traitement à base de H.C.H. (exhapoudre) pour les grains distribués dans les régions de Sfax, Gafsa, Gabès et les territoires militaires du Sud.

D'autre part, les Groupements de Motoculture des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont montrés très actifs. En cette période de semailles, leur intervention est de plus en plus sollicitée, de nombreux petits fellahs n'étant pas en mesure de procéder eux-mêmes, dans les brefs délais impartis par les chutes de pluies, à la préparation de leurs terres. C'est à 125.000 heures de travail -- ce qui correspond approximativement à 45.000 ha de labours ou de recroisements -- que peut se chiffrer l'importance de leur action poursuivie depuis plusieurs mois pour la campagne de semailles qui s'achève.

Parallèlement se sont poursuivies, dans les divers centres d'achat des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, les attributions à titre soit d'échange, soit de prêt ou vente, des blés sélectionnés de la COSEM. Plus de 20.000 quintaux de blés durs de variétés choisies et près de 5.000 quintaux de blé tendre Florence-Aurore ont ainsi été livrés aux agriculteurs qui réalisent davantage maintenant l'intérêt que pré-

sente pour eux le remplacement de leurs semences ordinaires par des graines sélectionnées.

Dans le domaine économique, divers textes ont fait l'objet de publication au « Journal Officiel Tunisien » au cours du mois de décembre.

C'est ainsi que dans le but de favoriser le développement de l'élevage ovin en Tunisie, un Comité comprenant à la fois les représentants de l'Administration et des professionnels, a été créé par arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 22 novembre 1954 (J.O.T. n° 97, du 3 décembre 1954).

En matière de transports automobiles, un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, en date du 13 décembre 1954 (J.O.T. n° 102 du 21 décembre 1954) a réduit de 36.000 à 18.000 fr. et de 30.000 à 15.000 fr. par mois la taxe de compensation applicable aux voitures de louage circulant sous le couvert d'un laissez-passer portant une mention limitant l'activité du véhicule à l'intérieur de deux circonscriptions de contrôles civils limitrophes. Toutefois, cette mesure n'a qu'un caractère transitoire et sera appliquée seulement pendant deux années à compter du 1^{er} mai 1954.

En matière oléicole, un arrêté conjoint du Ministre du Commerce et du Directeur des Finances, en date du 20 novembre 1954 (J.O.T. n° 97 du 3 décembre 1954) a autorisé pour la campagne 1954-1955 l'exportation d'olives fraîches de table.

Par ailleurs, pour empêcher dans toute la mesure du possible la commercialisation clandestine des olives, un décret du 2 décembre 1954 (J.O.T. n° 98 du 7 décembre 1954) a précisé les conditions dans lesquelles doivent être effectuées les ventes d'olives fraîches.

— En ce qui concerne la campagne céréalière 1954-1955, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 8 décembre 1954 (J.O.T. n° 99 du 10 décembre 1954) a fixé le taux et les modalités de paiement des redevances compensatrices applicables aux blés mis en œuvre à compter du 1^{er} octobre 1954.

— En matière de loyers, un décret du 27 décembre 1954 (J.O.T. n° 104 du 28 décembre 1954) est intervenu pour régler les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

— Enfin, en application de l'article 15 du décret du 4 mars 1954 relatif aux Chambres économiques, divers arrêtés publiés au « Journal Officiel » n° 97, du 3 décembre 1954, ont fixé les règles de fonctionnement de celles-ci.

Dans le domaine social, un décret en date du 9 décembre 1954 (J.O.T. n° 100 du 14 décembre 1954) a défini au regard de la législation sociale la situation des chômeurs occupés sur les chantiers d'assistance.

D'autre part, un arrêté du Directeur des Finances en date du 14

décembre 1954 (J.O.T. n° 103 du 24 décembre 1954) a agréé l'Association Nord Africaine de Prévoyance de Tunisie, ayant son siège social, 26, rue d'Angleterre à Tunis en tant qu'organisme privé de prévoyance et de retraite des personnels contractuels des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat.

En matière de commerce extérieur, les avis suivants ont indiqué au cours du mois de décembre 1954 les possibilités de commerce avec l'Etranger.

— J.O.T. du 17 décembre 1954 : Importations de Belgique (marchandises diverses).

— J.O.T. du 21 décembre 1954 : Importations de Syrie (marchandises diverses). Importations d'Iran (marchandises diverses). Importations de Tchecoslovaquie (carrés de tête, machines agricole).

— J.O.T. du 31 décembre 1954 : Importations de Suède (marchandises diverses). Exportations vers l'Italie (ferrailles, vieilles fontes).

Dans le courant du mois, les demandes de licences tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 1516. Au 31 décembre 1954, elles se répartissent de la façon suivante :

— à l'importation :

— licences accordées :	408
— licences en cours d'examen par les Services Techniques :	671
— licences refusées ou annulées :	80
	Total : 1.159

— à l'exportation :

— licences accordées :	325
— licences en cours d'examen par les services Techniques :	27
— licences refusées ou annulées :	5
	Total : 357

Il convient de signaler, par ailleurs, que l'avis n° 204 de l'Office des Changes (section Tunisie) paru au J.O.T. du 7 décembre 1954 a fixé le nouveau régime des relations financières entre la zone franc et les Etablissements français dans l'Inde.

L'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières est en progression par rapport au mois de novembre. La tendance générale du marché a été bonne au cours du mois de décembre et les échanges ont intéressé principalement les valeurs industrielles.

Les transactions se sont élevées à 94.101.437 fr. pour 23.960 titres, contre 63.008.000 francs pour 20.201 titres au cours du mois précédent

Le marché de l'or a également été plus animé et les échanges se montent à 2.007.350 francs contre 1.226.000 pendant le mois de novembre.

LA VIE SOCIALE

I. — LEGISLATION

Le « Journal Officiel » du 10 décembre a publié un arrêté du 8 décembre 1954 pris par application du décret du 20 avril 1921, prescrivant la fermeture hebdomadaire des établissements situés à l'intérieur du périmètre communal de la ville de Sousse, effectuant le commerce des fruits, légumes et primeurs.

Le « Journal Officiel » du 14 décembre a publié un décret du 9 décembre 1954, relatif à la situation, au regard de la législation sociale, des chômeurs occupés sur les chantiers d'assistance.

Aux termes de ce décret sauf en ce qui concerne la réparation des accidents du travail, les dispositions de la législation et de la réglementation régissant dans le commerce, l'industrie et les professions libérales ne sont pas applicables au cas des ouvriers embauchés par les collectivités publiques sur les chantiers spécialement ouverts au titre de l'assistance aux chômeurs. Les dispositions de ce décret auront effet pour une période de six mois à compter de sa publication.

Le « Journal Officiel » du 24 décembre 1954 a publié un arrêté du Directeur des Finances portant agrément de l'association Nord-Africaine de Prévoyance de Tunisie (siège social, 26 rue d'Angleterre) en tant qu'organisme privé de prévoyance et de retraite des personnels contractuels des administrations et établissements publics de l'Etat.

II. — INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi :

a) *Aperçu général* : Le mois de décembre a vu s'aggraver la situation du marché du travail dans les secteurs des activités industrielles et agricoles. La période des fêtes a ranimé certaines activités commerciales, mais dans l'ensemble le commerce se plaint d'une nette régression.

L'Inspection du Travail a enregistré de nouveaux licenciements pour compression de personnel et des mises en chômage partiel. Les licenciements frapperaient les travailleurs les mieux rémunérés, à l'effet de réduire au maximum les frais généraux. Ces travailleurs sont parmi les plus âgés ; or leur reclassement s'avère des plus difficiles. Pour obtenir une réduction de ses frais généraux une entreprise importante de la banlieue de Tunis a réduit, en accord avec le personnel, les appointements des cadres de maîtrise et de direction.

A signaler, la fermeture : à Tunis d'une fabrique de confection qui employait 22 ouvriers ;

à Sfax : d'une fabrique de matériaux de construction qui employait une quarantaine d'ouvriers.

Comme chaque année, en décembre, on a enregistré une baisse

des demandes d'autorisation de bâtir ; en outre, les demandes déposées en décembre 1954 sont en diminution d'environ 1/3 par rapport aux demandes enregistrées en décembre 1953. Une diminution du volume de l'emploi dans le bâtiment et les industries annexes en résultera.

Les employeurs minotiers au sein de leur syndicat, ont signé un accord relatif à la répartition du blé à triturer au prorata des capacités d'écrasement de chaque minoterie. Cet accord doit avoir pour effet de mettre fin au chômage partiel qui frappait les travailleurs de certaines minoteries.

Dans la cordonnerie, la crise saisonnière de chômage qui sévissait chaque année en janvier, février, a débuté cette année en décembre. Des établissements menacent de cesser leur activité.

Le cas des usines de grignons a fait l'objet d'une étude particulière.

Situation inchangée dans les mines et les transports.

A noter un chômage partiel dans les maisons faisant le commerce du vin ; des licenciements dans divers établissements du commerce de matériaux de construction, du commerce pharmaceutique de gros, du commerce des machines agricoles.

C'est le secteur agricole qui fournit le plus grand nombre de chômeurs. Les semailles sont terminées.

La récolte des olives se poursuit dans les régions favorisées. Dans de nombreuses régions elle est terminée. Les oléifacteurs de Sfax continuent à approvisionner leurs usines en achetant les olives dans les régions de production. En sorte que 150 usines environ sur 450 fonctionneront vraisemblablement jusqu'à fin janvier. Le travail y est organisé, en accord avec les organisations ouvrières, sur la base de 4 équipes par jour effectuant 6 h. de travail. Cette solution a permis de doubler le nombre des saisonniers employés par ces huileries, car en année de grande abondance, elles travaillent sur la base de 2 équipes effectuant chacune 12 heures de travail.

La campagne des agrumes bat son plein.

b) *Lutte contre le chômage* : Les divers services administratifs de la Régence ont poursuivi en étroite liaison avec le Ministère du Travail le recensement des chômeurs et leur placement sur les chantiers d'utilité publique.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus au cours du mois de décembre :

Nombre de chômeurs inscrits	en décembre	depuis le début du recensement
à Tunis et dans sa banlieue	2.619	21.462
à l'intérieur	182.251	172.373
Totaux.....	184.870	193.835

Nombre de chantiers ouverts :

à Tunis et dans sa banlieue : 19 (dont 5 dépôts de la Municipalité de Tunis) ;

à l'intérieur : 41 (Résidence Générale de France 6 — Caïdats 23 — Agriculture 12).

Nombre de journées de travail effectuées :

Tunis et banlieue :	109.074	
Intérieur :	96.930	
		206.004

Nombre de chômeurs ayant effectué un roulement d'une semaine :

Tunis et banlieue :	18.179	
Intérieur :	16.155	
		34.334

c) *Activité du bureau de placement de Tunis au cours du mois de décembre.*

	Placement	
	Masculin	Féminin
	Demandes d'emploi	367
Offres d'emploi	126	53 (2)
Personnes présentées	116 (1)	40
Personnes placées	112	8

(1) dont 102 manœuvres ; (2) dont 21 bonnes à tout faire couchant.

d) *Formation professionnelle des Tunisiens dans les Centres de Formation Professionnelle des Adultes de la Métropole.*

Le tableau suivant résume la situation des stagiaires formés ou en voie de formation depuis le début de l'expérience (avril 1953).

Situation au 31 décembre 1954.

Partis en stage	Ayant déjà accompli leur stage						en stage	Observations
	Retrés en Tunisie			Restés en France				
	Placés	non placés	total	Placés	sans nouvelles	total		
252	42	12	54	48	42 (1)	90	108	1 renvoyé et 1 stagiaire n'a pas reparu au centre.

(1) présumés placés.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

A l'approche des fêtes de fin d'année les conférences, les expositions artistiques, les spectacles et les concerts se multiplient, traditionnellement.

La vie artistique fut très développée en ce mois de décembre. Et les Tunisois eurent beaucoup à faire pour être présents partout.

Nous avons déjà parlé de l'exposition France Crépin. Nous y reviendrons car la critique judicieuse que fit de son exposition Claude Choley, dans un quotidien local, mérite d'être mentionnée.

Nous traitons peu en effet, dans le cadre de cette chronique, d'activités faisant pourtant incontestablement partie de la vie intellectuelle et artistique, telles que l'activité des critiques, discrets mais certainement à la hauteur de leur rôle.

Madame Claude Choley fait partie de cette élite modeste. Elle écrivait au sujet de l'exposition de France Crépin : « France Crépin, dans des œuvres assez éclectiques, se révèle une artiste ardente. On sait que sa jeunesse écoulée au Mexique lui a laissé des souvenirs brillants, une prédilection pour les couleurs vives et, dans sa vocation picturale, une spontanéité et une liberté pleines de poésie, de rythme et de lucidité, face au « prétexte décoratif ». L'artiste est bien ici telle que la comprennent ses admirateurs.

Gaston Belmon s'est laissé tenter par des gouaches et des aquarelles traitées avec sincérité et une perception très fraîche.

Le choix des sujets, leur facture élégante et décidée a convaincu. Citons le « vieux pont à Figeac » comme la meilleure aquarelle et « environs de Saint-Céré » comme la gouache la mieux réussie.

Tandis que l'Alliance Française donnait ainsi asile à G. Belmon, la galerie « Art pictural » accueillait Madame R. Mailloux qui présentait un important ensemble de pastels. Sans apporter un style révolutionnaire à la manière de rendre les objets, Madame Mailloux agrmente son classicisme technique d'une préciosité d'inspiration extrêmement subtile et très prenante.

Pierre Lemare, dont le nom n'est pas cité pour la première fois en cette place, a très certainement réussi une de ses plus belles expositions ce mois-ci.

Ses nus, ses paysages, ses natures mortes dénotent un talent sûr d'une délicatesse peu commune.

Mac Maximin et Michel Grange se sont partagé, simultanément, un public toujours heureux de retrouver une manière qui l'a séduit comme de découvrir un nouveau talent. Michel Grange, déjà connu comme décorateur a montré que sa technique ne le cédait en rien à celle des peintres les plus appréciés.

Les chefs-d'œuvre de la peinture américaine ont attiré au Service Américain d'Information, rue Thiers, une assistance particulièrement distinguée.

Le Consul Général des Etats-Unis, M. Morris N. Hugues, grand

amateur de peinture, a fait les honneurs de cette exposition aux plus hautes personnalités du monde tunisien.

La formule ainsi inaugurée a reçu l'accueil le plus favorable.

F. David et ses paysages très agréables à voir, Eugène Billaud et ses aquarelles lumineuses, Nello-Lévy et ses céramiques originales ont apporté leur concours au succès des manifestations de ce mois.

Gorgi exposait, tardivement, ses œuvres les plus récentes. La sûreté de goût et l'élégance de style furent les deux attraits de cette exposition de céramique qui confirme l'artiste dans la voie qu'il s'est tracée d'être à la fois sincère et mesuré, gai et discret.

Nous avons gardé pour la fin les deux plus importants événements artistiques du mois : l'Exposition de l'Afrique du Nord et le III^e Salon de La Marsa.

L'Exposition de l'Afrique du Nord a lieu, tour à tour, à Paris, Alger, Rabat et Tunis.

Organisée à Tunis pour 1954 elle comportait de nombreuses œuvres qui méritent d'être connues.

Le III^e Salon de La Marsa s'est tenu, comme chaque année depuis 1952, dans les salles de la Municipalité de la petite ville agréable, banlieue de Tunis et pourtant théâtre d'une activité artistique autonome. De nombreux amateurs de bonne peinture se sont retrouvés le jour du vernissage devant des noms connus et déjà confirmés.

Signalons enfin l'intérêt qu'ont fait naître les gravures remarquables de la chalcographie du Louvre, exposées dans les salles de l'Alliance Française ; l'accueil favorable réservé à Bizerte à l'exposition de M. Sadanius Bereni, réalisée d'après le thème « eaux et lumières de Tunisie » et à celle de M. Louis Cavasino composée de paysages de France, de Tunisie et d'Espagne.

Tout aussi chargé fut le programme musical.

Au Théâtre Municipal les concerts symphoniques ont retrouvé leur cadence habituelle et la formation Radio-Municipal a confirmé son excellente homogénéité.

Marcel Mirouze, qui dirigeait, est un chef à l'autorité discrète et sait dans le choix du programme ménager l'auditeur. Une direction d'une très grande sensibilité et une sobriété d'interprétation dont l'auditeur lui sait gré fait de Marcel Mirouze un véritable serviteur de la musique.

Il quitte Tunis ayant apporté aux Tunisois des satisfactions et des joies intellectuelles dont ils se souviendront. Est-il meilleur ambition pour un artiste ?

La 5^e Symphonie de Mendelssohn, dite Symphonie de la Réformation, écrite pour le Tricentenaire de la Conférence d'Augsbourg et dans laquelle se trouve l'Amen de Dresde que reprit Wagner pour en faire le Leitmotiv du Graal, fut l'œuvre la plus remarquée de ce mois, parce qu'elle est rarement jouée d'une part et parce qu'elle fut, d'autre part, très fidèlement interprétée.

Le « poème de l'amour et de la mer » d'Ernest Chausson, fut égale-

ment accueilli avec plaisir comme une innovation dans les programmes, en faveur des véritables musicologues. Peu connu, ardu, d'interprétation et d'audition difficiles, il permit à la cantatrice Irma Kolassi de donner toute la mesure de son talent.

Un récital d'orque fut donné en la Cathédrale de Tunis par Marie-Madeleine Durufle-Chevalier, grand prix international Ch. M. Widor, et Maurice Durufle, organiste du grand orgue de St-Etienne-du-Mont, professeur au Conservatoire National de Paris, avec le concours de la maîtrise archiépiscopale, sous la direction de Yves Lejus.

Des œuvres de Haëndel, J.-S. Bach, Fr. Couperin, D. Buxtehude, C. Franck, Ch. M. Widor et L. Vierne, figuraient au programme

Olga Segui, interprétant des œuvres de la Renaissance Italienne, de Bach, Mozart, Fauré, Ravel, Roussel et Poulenc a, une fois de plus, reçu un accueil très chaud de la part du public tunisien.

Mais la grande manifestation du mois, celle qui triompha, celle que tout Tunisois devait voir sans peine de « rater » sa saison, fut incontestablement la représentation des Ballets du marquis de Cuevas. La « Princesse Aurore », de Tchaïkoswsky, reconstituée par Mme Nijinska, qui l'avait montée voici trente ans pour les inoubliables ballets de Serge Diaghileïff, le « Spectre de la Rose », que Nijinsky, par sa géniale interprétation, rendit indansable sous peine de ridicule aux danseurs de second plan, permit à Serge Golovine d'atteindre les sommets de l'inspiration dans une interprétation nuancée, à l'éblouissante technique virtuose, « Piège de lumière » et « Idylle » enfin, compositèrent un programme rarement aussi réussi.

« Manon » au Théâtre Municipal, terminait la première partie de la saison.

Lyne Cumia, André Laroze, Robert Jantet, André Pactat composaient un ensemble d'une homogénéité peu commune.

Les troupes venues de Paris ont poursuivi les représentations prévues au programme de la saison 1954-55.

Serge Regiani a triomphé dans « Trésor » ; Gilbert Gil et Blanchette Brunoy dans « Le Marché au Puce » de Gillois ; Maria Casarès, toujours pathétique, a fait admettre au public « Le Père humilié » de Claudel. Et le jeu de la grande actrice a fait oublier que cette pièce était difficile, peut-être aux yeux de certains ennuyeuse, et certainement très malaisée à saisir.

Avec les « Races » de Buttner jouée par les « Escholiers » et « Eurydice », d'Anouilh, jouée par les « Deux masques », les troupes locales ont honorablement payé leur tribut à la passion du public tunisois pour tout ce qui touche à la scène.

Ces programmes d'art et de musique, si variés, de si bonne tenue, et méritant de succéder avec bonheur aux réussites des années précédentes ne sauraient nous faire oublier les conférences variées, intéressantes et très suivies, qui, c'est la coutume, se succédèrent à un

rythme forcené, se partageant parfois dans la même soirée un public navré de ne pouvoir se dédoubler.

Nous savions M. Hubert Fusellier agréable à écouter et très fin disert. Nous ne connaissions pas son talent d'humoriste. Avec « Psychologie de la jolie femme » notre concitoyen a montré amplement que l'on peut être philosophe et... séculier. « La femme revendique d'être un sujet alors qu'elle est un objet et fait tant pour l'être.. », « être un objet n'apporte aucune diminution grâce à la maternité et aussi à sa féminité pleinement acceptée grâce à laquelle elle satisfait l'homme »..., furent autant de phrases qui firent beaucoup réfléchir un public féminin charmant, plein de bonne humeur mais dont les sourires qui accompagnaient les applaudissements de la fin laissaient dans les regards des éclairs meurtriers.. Nous n'en voulons pour preuve que cette réflexion lue le lendemain dans un journal local, au sujet de cette conférence : « la femme jolie ou laide doit avoir d'autres raisons de vivre que de plaire à l'homme et d'enquendrer des enfants. » Une conclusion idéale pour un discours de suffragette !

Ce succès fut suivi d'un autre aussi intéressant. M. le Professeur S. Chatelain, directeur de l'Ecole Tunisienne d'Administration, Professeur agrégé de droit, est l'une des plus éminentes personnalités de notre ville. Sa conférence sur la « Démocratie » fut à la fois instructive et agréable à suivre par la clarté du style, l'élégance et la distinction du conférencier, la modeste même du propos, destiné, démocratiquement, à être saisi par le plus humble comme par le plus brillant des auditeurs présents. Ces qualités ne se trouvent pas réunies tous les jours.

M. J. N. Domenach, rédacteur en chef de la Revue « Esprit » a intitulé sa causerie : « Réflexions sur le nationalisme et l'avenir de nos nations ».

M. Charles Martin, ancien tunisois, jeune savant dont l'œuvre a déjà connu un retentissement mondial, a parlé du danger que présentent pour l'humanité les explosions atomiques.

M. P. Budker, sous-directeur au Musée National d'Histoire Naturelle de Paris, délégué de la France à la Commission baleinière internationale, membre du Comité scientifique, a fait à l'Alliance Française une série de conférences sur la baleine et les grands cétacés.

Le Dr Valensi a parlé de la Médecine en Tunisie, hier et aujourd'hui.

L'Abbé Morel, au Cercle du Cinéma de Tunis, a pris pour sujet « De Renoir à Picasso ».

Le Président Dechezelles, sous les auspices de l'Ecole des Parents et des Educateurs, a traité de « l'enfant devant son juge ». Sujet intéressant brillamment exposé et qui ne laisse pas un instant se détourner l'attention des auditeurs.

Le Professeur Jean Roche, membre de l'Académie de Médecine et professeur au Collège de France, directeur de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, a parlé, à la Maison du Médecin de la « Pathologie des hémoglobines humaines ».

Le Dr Le Guillant, à l'Université Nouvelle a évoqué Pavlov et la Médecine Psychosomatique.

Enfin, MM. Lacourly, ingénieur des Eaux et Forêts, adjoint au conservateur, chargé du service du reboisement et de la défense et restauration des sols, et Roederer, ont présenté à la Société des Agriculteurs, des communications sur « l'Eucalyptus et sa place dans le reboisement de la Tunisie ».

Signalons, afin que cette chronique soit complète, l'inauguration de la bibliothèque de la Communauté Israélite, placée sous le signe du souvenir d'Henri Maarek qui servit tant en ce pays la culture juive et la fit tant connaître.